## Décision 01-D-59 du 25 septembre 2001

relative à des pratiques relevées lors de marchés de travaux routiers dans le département du Gard

Posted on: &nbsp 05 octobre 2001 | Secteur(s):



## Présentation de la décision

## Informations sur la décision

Origine de la saisine

Ministre de l'économie

Dispositif(s)

Sanction pécuniaire

Entreprise(s) concernée(s)

Allier et Cie, Crégut Languedoc, SCR Midi, Viafrance, Giraud Frères, entreprises Jean Lefèvre, Colas Midi Méditerranée, Volpilière, APPIA, Eurovia GPI, SACER Sud-Est, Giraud

Frères, Lautier Moussac

## Lire

le texte intégral de la décision